

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 23 avril 2014

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER,
MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno
GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Vincent TUPINIER, Patrick VAILLANT.

Absente excusée : Jacqueline ZELIOLI

La séance est ouverte à 20 heures

1) Compte rendu de la séance du 29 mars 2014

Approuvé à l'unanimité

2) Commission chemins

Suite à la dernière réunion de la commission, les devis ont été demandés, seule l'entreprise MANSANTI a répondu pour l'instant.

Ces devis pour la réfection des chemins, des fossés et de la rue de la Fontaine se montent à un total de 123 496 € TTC.

La TVA n'est récupérable que sur les fossés du chemin de Seignelay.

François BACHELIER responsable de la commission des chemins, aurait souhaité être informé et impliqué dans le contact avec les entreprises. Il pense que le service travaux de la Communauté de communes pourrait être sollicité pour la réfection des fossés.

Le Maire déclare s'être occupé de cette tâche pour soulager les conseillers accaparés par leur activité professionnelle, il n'a demandé que ce qui était prévu par la commission.

Détail des devis (chiffres arrondis) :

- Fossés chemin de Seignelay : 68 370 € avec modèle d'éléments béton simplifiés
- Chemin de la Forêt : 26 400 € (17 400 pour le + urgent)
- Chemin des côtes : 22 800 € (environ 13 000 sans la partie goudronnée)
- Goudronnage Rue de la Fontaine 5 950 €

Le Conseil reporte sa décision en attendant d'autres propositions de devis.

3) Compte administratif 2013

Fonctionnement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour **125 669, 44 €**

Excédent de fonctionnement reporté à la section investissement : 41 221 €

Investissement : Equilibre entre dépenses et recettes pour **157 715, 95 €**

Déficit d'investissement : 34 689, 95 €

CCAS 2013

- Dépenses : 700, 67 €
- Recettes : 849, 66 €

Excédent : 148, 99 €

Le Compte administratif 2013 est adopté à l'unanimité.

4) Budget primitif 2014

Le Maire présente les propositions de la Commission des finances, soit un budget de fonctionnement équilibré entre dépenses et recettes pour 121 617 € et 75 656 € pour la section investissement, 10 000 € sont inscrits pour les grilles et le mur de la Mairie.

Le Maire propose de reconduire les taux 2013 des 4 taxes, à savoir :

Taxe d'habitation	: 15,67 %
Foncier non bâti	: 10,97 %
Foncier bâti	: 24,49 %
CFE	: 17,75 %

Accord unanime du Conseil.

Le budget 2014 est approuvé à l'unanimité.

5) Questions diverses

Maison de retraite : Suite à la réunion du 14 avril avec le président du conseil général, les représentants de Domanys, de la Mutualité et les élus locaux, le dossier semblerait s'orienter vers la solution initiée par la CCVS, à savoir la signature d'un bail de location pour la partie ancienne, et la remise aux normes de ce bâtiment.

Les 50 résidents concernés seraient hébergés dans l'unité Alzheimer pendant la durée des travaux.

Cette information reste cependant à confirmer.

Logements communaux : le maire et les adjoints ont rencontré un technicien du Conseil Régional au sujet de l'éventuel aménagement de 2 logements locatifs au dessus de la mairie. Compte tenu des différentes contraintes le coût total pourrait dépasser 200 000 € avec une subvention sur seulement une partie des travaux (80 000 € maximum).

Il est donc décidé, pour l'instant de relouer le logement tel qu'il est actuellement.

Communauté de Communes : le Maire fait un bref compte rendu de la séance du 17 avril et annonce, sous réserves du budget de la CCPC, plus de 50 % d'augmentation pour les impôts communaux (plus de 18 000 € au lieu de 12 000 €).

Syndicat du CEG : Joël CANTON fait le compte rendu de la dernière réunion. le maire est étonné des frais d'accompagnatrices

Semaine Bleue : Jacqueline FROMONOT informe le conseil que l'association ADMR remplacera la CCVS pour organiser l'après midi récréatif à la salle des fêtes de LIGNY LE CHATEL le Samedi 18 Octobre dans les mêmes conditions que les années passées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30.